

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Participation du Conseil départemental au budget 2017 de fonctionnement de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne au titre de la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en qualité de membre adhérent une contribution 2017 d'un montant de 206 874 €.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
M. GERARD ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée